



DIPLÔMÉS ET PHILANTHROPIE

Secrétariat général
Engagement organisationnel

Programme de bourses pour les enfants des personnes diplômées de l'ÉTS

Objectif

Encourager les enfants des diplômés et diplômées de l'ÉTS à poursuivre leurs études à temps plein dans les programmes de grades offerts à l'ÉTS (baccalauréat, maîtrise, doctorat).

Critères d'admissibilité

- Être l'enfant d'une personne diplômée de l'ÉTS ;
- Être inscrit à temps plein dans l'un des programmes suivants : baccalauréat, maîtrise ou doctorat ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Le programme n'est pas rétroactif. Pour bénéficier de l'aide financière pour un trimestre donné, la demande doit être déposée au plus tard le dernier jour du trimestre.

Une nouvelle demande est nécessaire lors d'un passage d'un cycle d'études à un autre pour un des programmes visés.

Montant accordé

- **Baccalauréat** : maximum de 3 000 \$ (300 \$ par session admissibles, maximum de 10 sessions)
- **Maîtrise** : maximum de 1 800 \$ (300 \$ par session admissibles, maximum de 6 sessions)
- **Doctorat** : maximum de 3 000 \$ (300 \$ par session admissibles, maximum de 10 sessions)

Une seule bourse est accordée par grade d'études.

Les bourses sont versées sous la forme d'une déduction des frais de scolarité.

Procédure

1. Remplir et envoyer le [formulaire de demande](#)
2. Le Service aux diplômés et à la philanthropie (SDP) vérifie l'admissibilité et communique la réponse par courriel¹.
3. Le Service des finances de l'ÉTS déduit les frais de scolarité de 300 \$ environ trois semaines après l'acceptation de la demande ou trois semaines après le début de la session.
4. Cette déduction sera faite automatiquement pour chacune des sessions admissibles jusqu'à l'atteinte du montant maximal accordé ou l'obtention du diplôme, selon le premier atteint.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le SDP à fdets@etsmtl.ca.

¹ En cas de réponse positive, cette lettre sert de document officiel.